

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**2 octobre 2019**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation : 25 septembre 2019

**Présents** : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, VILLARD Sandrine, AMBROSIO Ludovic, ALLARA Evelyne et MARY Brigitte

**Pouvoirs** : BOY Virginie à ALLARA Evelyne, LEMOINE Alexandre à MARY Brigitte et PIETRUSZKA Sandra à VILLARD Sandrine

**Absents non excusés** : PAILLARD Cédric, MACIEJEWSKI Adeline, LECURIEUX-LAFFERRONNAY Karl et LAMBERT Mary-Pierre

**Lecture de l'ordre du jour :**

- 1- Approbation du dernier compte rendu
- 2- Admission en non-valeur
- 3- Décision modificative au budget communal
- 4- Temps complet de Mme Baamrani
- 5- Frais de scolarité Bassevelles
- 6- Création du 2 Ter C Rue des Barres
- 7- Nom de l'école
- 8- Information suite procédure PLU

\*\*\*\*\*

Mme Villard a été désignée comme secrétaire de séance ce qu'elle a accepté.

**1 / Approbation du compte rendu du 4 juillet 2019**

Préciser sur le point 9 Décision modificative au budget : Amortissement

**2/ Admission en non-valeur**

Suite à la demande de la trésorerie nous devons admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- Liste 3154770215

Exercices : 2017-2014-2013-2012 pour un montant de 320€18

- Liste 2509680515

Exercices : 2015-2014-2013 pour un montant de 1€73

- Liste 3717790515

Exercices : 2018-2017-2016-2015-2014-2013 pour un montant de 1149€69

**Approuvée à l'unanimité.**

**3/ Décision modificative au budget communal**

M. le Maire propose de modifier le budget communal comme suit :

- 615231 : - 14868.40€
- 678 : + 1300.00€
- 023 : + 13568.40€
- 021 : + 13568.40€

**Approuvée à l'unanimité.**

#### 4/ Temps complet de Mme Baamrani

M. le Maire suite à la préalable validation dans une question diverse du précédent conseil demande à passer le contrat de Mme Baamrani à 35h compte tenu de la charge de travail en constante augmentation principalement liée aux dossiers d'urbanismes. Ceci évitera les heures complémentaires nécessaires actuellement et permettra à Mme Baamrani de mieux organiser ses journées.

**9 POUR  
1 CONTRE**

#### 5/ Frais de scolarité Bassevelle

Suite à la dérogation de LIARDAUX Nathan en 2017 et de LIARDAUX Mélissa en 2018, nous sommes redevables de la somme de 1144.50€ à la commune de Bassevelle concernant les frais de scolarité 2018/2019.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 6/ Création du 2 Ter C Rue des Barres

Dû à la vente de la parcelle 39 Rue des Barres nous devons créer un numéro de rue M. le Maire propose le 2 Ter C car il existe déjà le 2 Bis, le 2 Ter, le 2 Ter A et le 2 Ter B.

**Création votée à l'unanimité.**

#### 7/ Nom de l'école

Faisant suite aux diverses réflexions relatives reçues après coup sur le choix de la désignation de l'école.

M. Le Maire propose d'annuler la délibération 36-2019.

Après concertation générale il est décidé de la nommer « école de la gare »

**Décision votée à l'unanimité.**

#### 8/ Information suite procédure PLU

Par délibération en date du 28 mars 2019, la commune de Viels-Maisons avait arrêté son projet de PLU.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le projet initial notamment concernant le classement des hameaux sur le territoire et la délimitation des zones 1AU, 1AUE et UA.

Un nouveau débat sur le PADD est donc être envisagé. A la suite de ce débat le conseil municipal sera amené à délibérer sur l'arrêt du nouveau projet de PLU.

**Décision votée à l'unanimité.**

Question diverse :

M. le Maire a reçu Mme Pinto concernant la micro-crèche de Viels Maisons qui sollicite une subvention exceptionnelle de la commune afin de renouveler du matériel.

A 19h55 l'ordre du jour est épuisé.

Fait à Viels-Maisons,  
Le 3 octobre 2019

Le Maire,  
Sylvain LETENDRE

